

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 décembre 2017

PROCÈS-VERBAL 2017-12

Administrateurs présents :

A. MONTAL	Président
F. TOULOUSE-TEYSSANDIER	Secrétaire
D. VOYANT	Administrateur
JP LEDOUX	Administrateur
D. RIBAS	Administrateur
M. BOST	Administrateur
N. ZARKA	Administratrice

☒ Excusé(s) – Absent(s) :

J. SERIGNAN-CASTEL	Vice-présidente	Avec pouvoir
B. TABONE	Trésorier	Avec pouvoir
D. MÉTAIS	Administrateur	Avec pouvoir

Autres présents :

Lara MAZELIER	Directrice Générale
Mylène CARMIGNANI	Assistante Direction G ^{ale}

☒ Excusé(s) :

Véronique PAUTRAT	Directrice des Ressources Humaines
Betty BENEULT	Directrice Comptable et Financière

Invité(s) : --/--

Le Président, Monsieur MONTAL, ouvre la séance à 17h00.

Ordre du jour

1. Approbation Procès-verbal du mois de novembre 2017.
2. Poursuite des travaux sur la réflexion quant à la gouvernance associative en lien avec le Conseil d'administration du 16 novembre dernier.
3. Questions diverses

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NOVEMBRE 2017

Après lecture du procès-verbal du 16 novembre 2017, aucune observation n'ayant été formulée par les administrateurs, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Hors ordre du jour :

- Information est faite aux administrateurs de la mise en place d'une visite patrimoniale en vue d'un inventaire patrimonial.
- Information est faite aux administrateurs de la problématique autour de la nouvelle convention de fonctionnement de la Prévention Spécialisée : baisse budgétaire conséquente. Derniers jours denses lors desquels se sont multipliés les rendez-vous, échanges de mails et entretiens téléphoniques avec notamment des élus du Département.

II. POURSUITE DES TRAVAUX SUR LA RÉFLEXION QUANT À LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE EN LIEN AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE DERNIER.

Rappel de la définition d'un Conseil d'administration et d'un Bureau (extrait de « La Gouvernance associative » - CA du 16 novembre 2017) :

CA

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale. Il n'est pas obligatoire, excepté pour les associations reconnues d'utilité publique.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales (sociétés commerciales, associations, collectivités locales, etc.). Ils sont élus par l'assemblée générale ou cooptés (choisis par les administrateurs déjà en place). La durée de leurs mandats est fixée entre un et six ans (en général 3 ans). Un administrateur a le droit de démissionner à tout moment. Il peut également être révoqué par décision de l'assemblée générale en cas de faute de gestion ou de carence dans l'exercice de ses fonctions.

Les salariés de l'Association peuvent faire partie du conseil d'administration mais ils ne doivent pas représenter plus du quart de ses membres et siègent en tant que représentants élus du personnel.

La loi n'impose pas un nombre fixe d'administrateur. Le conseil comprend au minimum les membres du bureau.

La fréquence des réunions du conseil d'administration est généralement plus élevée que celle des assemblées générales. Elles ont lieu au moins deux à trois fois par an, sur convocation du président.

Bureau

Le bureau est généralement une émanation du conseil d'administration. Il est chargé de l'exécution des décisions prises lors de l'assemblée générale. Dans les petites associations, conseil d'administration et bureau forment souvent une même instance.

Le bureau est composé habituellement de trois personnes (président, secrétaire et trésorier) :

- *Le président représente l'Association. Il dirige et contrôle ses activités et est responsable juridiquement des actions qu'elle met en œuvre.*
- *Le secrétaire assure le bon fonctionnement administratif de l'Association. Il rédige les convocations et comptes-rendus, organise les réunions, tient à jour les registres et les archives, dépose les dossiers de subventions, s'occupe de la correspondance, etc.*
- *Le trésorier a la responsabilité de la gestion et des finances de l'Association (cotisations, factures, collecte de dons, établissement des budgets, préparation des dossiers de subvention, placement des excédents, etc.).*

Propositions et choix des administrateurs référents par pôle, CVS, commission thématique, CE, action bénévole et instance de révision réglementaire :

NB : en l'absence de certains membres, des propositions ont été faites, elles sont notées en rouge ; nous remercions les administrateurs concernés de bien vouloir nous confirmer ces propositions d'inscription aux délégations pour lesquelles ils ont été désignés.

Délégation par :

• **Pôle**

PÔLE	Inscription faite en CA de déc. 2017	ADMINISTRATEURS RÉFÉRENTS – noms
Socio-judiciaire	Oui	- Françoise Toulouse-Teissandier
Socio-éducatif	Oui	- Nelly Zarka
Soutien familial	À confirmer. (BT et DM déjà sur CVS PFS SAPSAD...).	- Bernard Tabone (PFS) - Denis Métais (SAPSAD) - Joëlle Sérignan-Castel (Médiation familiale)
Hébergement collectif	Oui	- Dominique Ribas - Jean-Pierre Ledoux

• **Conseil de vie sociale**

ÉTABLISSEMENT	SITUATION Au 30/11/2017	Inscription faite en CA de déc. 2017	ADMINISTRATEURS RÉFÉRENTS – noms
MECS la Verdière	CVS en place. Dernier octobre 2016. Pas d'administrateurs référents.	Oui	- Michel Bost
Foyer les Sources	CVS en place. Dernier le 25 oct. 2017.	Déjà inscrits	- JP LEDOUX : Référent - D. RIBAS - M. BOST
PFS/ SAPSAD	CVS en place. Derniers juillet 2017.	Déjà inscrits mais confirmer référents	- B. TABONE Référent PFS - D. METAIS Référent Sapsad
MECS le Moulin du Vaisseau	Pas de CVS : groupe d'expression. Pas d'administrateurs référents	Oui (mettre en place le CVS, cf. LM)	- Dominique RIBAS

• **Commission thématique**

COMMISSION	SITUATION Au 30/11/2017	Inscription faite en CA de déc. 2017	ADMINISTRATEURS RÉFÉRENTS – noms
Patrimoine	ok	Déjà inscrits	- Jean-Pierre LEDOUX - Dominique RIBAS
Ressources Humaines	Pas d'administrateurs référents	JSC à confirmer	- Aimé Montal - Joëlle Sérignan-Castel
Communication	Pas d'administrateurs référents	Oui	- Michel Bost

- **CE**

TYPE	SITUATION Au 30/11/2017	À FAIRE	RÉFÉRENTS – noms
Réunion officielle CE	1 président de CE	Nommer un vice-président CE	- Président – A. MONTAL -

- **Action bénévole (parrainage, aide aux devoirs)**

TYPE	SITUATION Au 30/11/2017	Inscription faite en CA de déc. 2017	ADMINISTRATEURS RÉFÉRENTS – noms
Parrainage	Pas d'administrateurs référents	confirmation ?	Dominique RIBAS ?
Aide aux devoirs	Pas d'administrateurs référents	Oui	Françoise Toulouse-Teyssandier (en lien avec Fabienne Alleaume Dir Verdière)
Mécénat	Pas d'administrateurs référents	Oui	Jean-Pierre Ledoux

- **Instance de révision statut / règlement**

SITUATION Au 30/11/2017	Inscription faite en CA de déc. 2017	ADMINISTRATEURS RÉFÉRENTS – noms
Pas d'administrateurs référents	Oui	Denis Voyant

☞ **La délibération est reportée à la prochaine séance, le Conseil d'administration n'étant pas représenté dans son intégralité pour approuver à l'unanimité les propositions faites ci-dessus.**

III. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Le Président lève la séance à 19h30.

Fait à Avignon, le 18 décembre 2017

La Secrétaire de l'ADVSEA
Françoise TOULOUSE-TEYSSANDIER

Le Président de l'ADVSEA
Aimé MONTAL